

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE  
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

DIRECTEION DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

MAB. 14. 4. 87.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

87,761 du 17/12/87,

**D**ECRET n° \_\_\_\_\_/du \_\_\_\_\_  
portant nomination de Monsieur  
MBEMBA Gabin-Félix, dans le Corps  
de la Magistrature Congolaise.

(/ISAS :

/\_E PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratifi-  
cation de l'ordonnance 019/84 du 23 Août 1984, portant modifi-  
cation de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet  
1979 ;

Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;  
Vu la loi 53/83 du 21 Avril 1983, portant réorganisa-  
tion de la Justice en République Populaire du Congo ;  
Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961, portant applica-  
tion de la 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;  
Vu le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le ré-  
gime de rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret 75/390 du 28 Août 1975 abrogeant et  
remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61  
du 3 Août 1961, portant application de la loi 42/61 du 20 Juin  
1961 relatif au statut de la Magistrature ;

Vu le décret 79/064/MST/SGAJ/DSJ/du 5 Février 1979  
portant nomination des auditeurs de Justice dont Monsieur  
MBEMBA Gabin-Félix ;

Vu le décret 82/247 du 19 Mars 1982, portant attribu-  
tions et réorganisation du Ministère de la Justice ;

Vu le décret 84/856 du 8 Août 1984, portant nomina-  
tion du Premier Ministre ;

Vu le décret 87/481 du 20 Août 1987, portant  
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant  
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 86/877 du 18 Juillet 1986 sur la prise  
d'effet des avancements et reclassements ;

Vu le dossier de l'intéressé ;

- D E C R E T :

.../...

DGB

DCF

Article 1er.- Monsieur MBEMBA (Gabin-Félix) Auditeur de Justice de nationalité congolaise né le 29 Février 1954 à Baongo (Brazzaville) licencié en droit, diplômé de l'Ecole Nationale de la Magistrature de Paris (ENM) est nommé dans le Corps de la Magistrature Congolaise au 2<sup>o</sup> grade, 2<sup>o</sup> groupe, 1<sup>o</sup> échelon, indice 830.

Article 2.- Conformément aux dispositions du décret 86/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'issue de sa formation, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 17, DÉCEMBRE 1987

Par le Président du Comité Central  
du Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef du  
Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre,

Le Ministre du Plan, chargé des Finances  
et du Budget

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre  
du Travail, de la Sécurité Sociale  
et de la Justice,

Pierre MOUSSA

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ampliations :

P.R.	2
F.M.	2
MTSSJ	2
SGJ/DSAF	3
COUR SUPREME	1
TPC B/VILLE	1
DGB	3
DCF	2
SGG/BC	1
JORPC	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1.-